

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 AVRIL 2019

## 1 – RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

- Budget principal : + 79 358.34 €
- Budget assainissement : + 69 152 €
- Budget CCAS : + 1385.14 €

## 2 - Votes des taux d'imposition des taxes locales 2019

- Taxe d'habitation : 20.47%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17.98%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56.24%

## 3 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019 en équilibre

- Budget principal : Fonctionnement 530 828.34 €/ Investissement 112 208.16 €
- Budget assainissement : Exploitation 59 944.73 €/ Investissement 48 121.26 €
- Budget CCAS : Fonctionnement 5 300 €

## 4 – TRANSFERT DES COMPETENCES « EAU » ET « ASSAINISSEMENT » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le conseil municipal s'oppose au transfert automatique des compétences « eau » et « assainissement » au 1<sup>er</sup> janvier 2020

## 5 – ACHAT DE TERRAINS

Suite à un premier achat de terrain cadastré AB 144 de 570 m<sup>2</sup>, le conseil municipal fait une offre de 600 € auprès du tribunal de grande instance pour l'achat d'un terrain de 2399m<sup>2</sup> non constructible cadastré AB 143. L'achat de ces terrains a pour but de prévoir l'extension future du cimetière.

## 6 – ADMR du Monestois

L'association bénéficie depuis plus de 10 ans de locaux communaux et charges à titre gracieux sur notre commune. Le cas de St Julien reste un cas particulier au regard des autres communes. Le conseil municipal, soucieux du budget communal, décide de proposer à l'Admr la location des locaux pour un montant mensuel de 400 € charges comprises.

## 7 – COLIS DU 3<sup>ème</sup> AGE POUR LES 65 ANS ET PLUS

Pour être bénéficiaire du colis 2019, il est désormais obligatoire de s'inscrire à la mairie entre le 1<sup>er</sup> et 31 juillet.

## 8 – RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Au regard de la convention RAM, de la forte augmentation de la participation des communes (de 587 € à 1291 € pour St Julien), de l'utilisation à titre gracieux des locaux du SIVOM, le conseil souhaite avoir connaissance des justificatifs de la participation : bilan de l'année passée, budget prévisionnel.

## 9 – PYLONE DE TELEPHONIE

La société TDF va installer un pylone de téléphonie sur un terrain privé dans le chemin des margodins.

## 10 – ARMOIRE ENEDIS

Afin de raccorder les futurs panneaux photovoltaïques de la zone des noues, 2 armoires vont être installées par Enedis. L'une, sur le terrain de la zone des noues appartenant à la CCRM et l'autre sur le domaine public rue de la bricaillerie. Des câbles souterrains en bordure de la rue nationale relieront les 2 armoires.

## 11 – INCENDIE PARKING DE LA BIBLIOTHEQUE

Suite à l'incendie de 2 véhicules sur le parking de la bibliothèque, les experts des assurances des propriétaires ont fait leur rapport. Les dégâts occasionnés sur le dit parking (5140 €), la façade de la bibliothèque (1080 €) et les vitrages (511€) seront pris en charge par les assurances pour un total de 6731€. Les travaux débuteront dès le 1<sup>er</sup> versement .

La bibliothèque reste ouverte aux lecteurs.

## 12 – VIDEOPROTECTION

Le projet de l'installation de 2 caméras dans le carrefour a été chiffré : coût 12500 €. Le reste à charge pour la commune étant important, le projet est reporté.

## 13 – SECRETARIAT DE MAIRIE

En raison du départ en retraite de la secrétaire de mairie Martine Raoult, il est créé 2 emplois d'agents contractuels. L'un à 35 heures pour l'embauche de Elisa Fairrier, l'autre à mi-temps pour l'embauche de Martine Raoult le temps du tuilage formation.

Les locaux du secrétariat sont transférés dans la salle face à la place de la paix.

---

## PLAN CANICULE

**M. LE MAIRE RAPPELLE QUE DANS LE CADRE DU PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE GESTION D'UNE CANICULE EN LOIR ET CHER, TOUTE PERSONNE ISOLEE, AGEE OU HANDICAPEE PEUT DEMANDER A ETRE INSCRITE EN MAIRIE SUR LE REGISTRE COMMUNAL AFIN DE BENEFICIER D'UNE VIGILANCE PARTICULIERE. CETTE INSCRIPTION PEUT AUSSI ETRE FAITE A LA DEMANDE DE PROCHES OU TIERS. LES SERVICES MUNICIPAUX ET SERVICES D'AIDE A DOMICILE, LES SERVICES DE SOINS INFIRMIERS ONT UNE ATTENTION PRIVILEGIEE SUR TOUTES LES PERSONNES VULNERABLES DEJA SIGNALEES.**

